

Nov. 2008

No.320



RTV-SER Infolettre

• COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

La limite individuelle a été augmentée à 1200\$, lors de la dernière réunion du comité.

• MATERNELLE : NOUVEAUX BULLETINS

MATERNELLE : NOUVEAUX BULLETINS

La commission scolaire propose aux écoles un nouveau bulletin informatisé pour la maternelle. Cependant, la décision de l'utiliser (ou non) revient aux profs, selon les modalités prévues à la **Loi sur l'Instruction publique** (96.15) : si le bulletin que vous utilisez présentement vous convient, il n'y a aucune d'obligation de changer. Il est aussi possible de conserver votre bulletin pour cette année et d'utiliser le nouveau à partir de l'année prochaine, si cela vous convient mieux. À noter que la commission scolaire pourrait légalement imposer le nouveau bulletin si le vôtre ne respectait pas les exigences prévues au **Régime pédagogique** (articles 29 et 30).

• QUAND FAIRE LES BULLETINS ?

QUAND FAIRE LES BULLETINS ?

Quelques-unes de nos écoles souhaitent modifier les dates de remise des bulletins, pour des raisons pédagogiques. Bien que le calendrier scolaire fixe le nombre de jours des étapes, la **Loi sur l'Instruction publique** (article 96.15(4)) laisse ce choix aux écoles.

*Sur une proposition des enseignants le directeur de l'école approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève, sur son cheminement scolaire **notamment les modalités de communication ayant pour but de renseigner ses parents.***

La **Politique sur l'évaluation des apprentissages de la Commission scolaire Riverside** rappelle à cet égard que *l'élève n'apprend pas pour être évalué; il est évalué pour mieux apprendre.*

• QU'EST-CE QUE L'AUTONOMIE PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANTS ?

QU'EST-CE QUE L'AUTONOMIE PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANTS ?

La Loi sur l'Instruction publique définit notre autonomie en ces termes (art. 19) : *L'enseignant a notamment le droit:*

- **de prendre les modalités d'intervention pédagogique** qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe ou pour chaque élève qui lui est confié;
- **de choisir les instruments d'évaluation** des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés.

NOS CONGÉS SPÉCIAUX

Nous disposons d'une banque de **8 jours de congés spéciaux**; ces congés nous

• NOS CONGÉS SPÉCIAUX

permettent de nous absenter du travail lorsque quelque chose arrive et que notre présence est requise ailleurs. Certaines directions d'écoles disent à leurs profs de **vider leur banque de congés maladie** avant de prendre les congés spéciaux : le **syndicat vous recommande fortement d'insister pour que la convention collective soit respectée**, et que les congés maladie soient réservés pour la maladie, et les congés spéciaux pour les événements pour lesquels ils sont prévus. Voici d'ailleurs un tableau récapitulatif sur les congés spéciaux :

ÉVÉNEMENTS	NOMBRE DE JOURS	
Décès (famille immédiate)	Jusqu'à 5 jours ouvrables	
Décès (belle-famille, petits enfants)	Le jour des funérailles	
Baptême de l'enfant de l'enseignant	Le jour de l'événement	
CONGÉS RELIGIEUX	3 jours ouvrables	
Mariage de l'enseignant	3 jours ouvrables consécutifs	
Affaires urgentes	Maximum de 3 jours ouvrables	
Mariage (famille immédiate)	Le jour de l'événement	
Force majeure	—	UN MAXIMUM DE 5 JOURS OUVRABLES PAR ANNÉE EST ALLOUÉ POUR L'ENSEMBLE DE CES ÉVÉNEMENTS
Intempéries qui empêchent de se présenter au travail.	—	
Déménagement de l'enseignant	Le jour de l'événement	
Prise d'habit, ordination	Le jour de l'événement	
Rendez-vous médical ou dentaire (qui ne peut être fixé en dehors des heures de travail)	—	
Maladie grave d'un membre de la famille immédiate. <i>Dans le cas où l'enfant de l'enseignant est malade mais ne doit pas être hospitalisé, cette disposition s'applique après que l'enseignant ait épuisé sa banque annuelle de congés de maladie</i>	—	
	Responsabilité parentale	

•TAUX DE
DIPLOMATION

	Total	Garçons	Filles
Ensemble du Québec	58,8	52,1	65,7
Réseau public	53,0	46,0	60,3
Réseau privé	83,4	78,6	88,2
Français	57,9	50,9	65,0
Anglais	69,3	64,5	74,4
C.s. Riverside	69,7	62,2	77,9
C.s. New Frontiers	62,7	57,0	68,8
C.s. Marie-Victorin	48,1	41,4	55,1

Michel Gagnon
Président, Syndicat des enseignants de Riverside



N'OUBLIEZ PAS VOS PNEUS D'HIVER!

